



CDI : nouveaux horaires

publié le 04/03/2019

A compter du lundi 4 mars 2019,
le CDI sera également
ouvert à la récréation de l'après-midi,
de 15h45 à 16h00
pour pouvoir lire, découvrir et travailler encore plus !

Mme Robilliard



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.